

Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire des Pyrénées-Orientales
prenant en compte les arrêtés n°2022-2226 du 29 avril 2022, n°2022-4602 du 10 octobre 2022 et n° 2023- 0858 du 21 février 2023 et n°2023-2022 du 20 avril 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
M. Barthélémy MAYOL Directeur CH PERPIGNAN (FHF)	Mme Karine BEDOLIS Directrice adjointe CH PERPIGNAN (FHF)
Dr. Yassine TAOULTAOU Président CME CH PERPIGNAN (FHF)	Mme Anne BARBIER Directrice - Clinique Sunny Cottage AMELIE LES BAINS (FHP)
M. Pascal DELUBAC Directeur Général - Clinique Saint-Pierre PERPIGNAN (FHP)	Mme Catherine MIFFRE Clinique La Solane OSSEJA (FHP)
Dr. Daniel CARBOGNANI Président CME - Clinique Saint-Pierre PERPIGNAN (FHP)	A désigner Président CME (FHP)
Dr. Frédéric PERROT Président CME - Polyclinique Médipôle Saint Roch CABESTANY (FHP)	Dr. Anne RICART PONS Présidente CME - Clinique La Pinède SAINT ESTEVE (FHP)
M. Guillaume GIBERT Directeur - Clinique Mutualiste Catalane PERPIGNAN (FEHAP)	Dr. Charles FATTAL Président CME Centre Bouffard Vercelli USSAP PERPIGNAN (FEHAP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
M. Stéphane LEGUEVAQUES Directeur EHPAD Francis Panicot TOULOUGES (GCSMS public)	M. Mickaël ANTOINE Directeur EHPAD Le Ruban d'argent - PIA
M. Yves BARBE Directeur Général – Association Joseph SAUVY	Mme Carol MONTEL Directrice Pôle Personne Agée – Association Val de SOURNIA
M. Pierre BLANC Directeur général - Association Val de SOURNIA	Mme Emmanuelle RIEUBON Directrice du Pôle ASPRES – Sésame Autisme « Occitanie Est »
M. Jacques AREVALO Directeur territorial - ALEFPA	M. Franck PECQUEUR Directeur général Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (AD-PEP66)
Mme Frédérique POUX Directrice ASSAD ROUSSILLON SPASAD	A désigner

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Dominique KELLER Président régional Association Addictions de France Occitanie	Mme Pauline L'HORSET IREPS Oc.
M. Stéphane PLANTEAU Coordonnateur TRAM 66	M. Christophe MAQUEDA Arbre et Paysage 66
Mme Dorothée GUEDON Directrice des Etablissements et Services Association Catalane d'Actions et de Liaisons (ACAL) PERPIGNAN	M. Jean-Christophe CATUSSE Directeur régional Occitanie Ouest Groupe SOS Solidarité

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
M. Pierre MAQUIN URPS Médecins	M. Pierre FRANCES URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
M. Fabrice MEJDALI URPS Pharmaciens	Mme Céline COFFIN URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Mme Céline GORET URPS Orthophonistes	M. Benoît MARNET URPS Biologistes
Mme Emilie DELCLOS URPS Infirmiers	M. Nicolas PREVOST URPS Infirmiers

- **1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente**

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- **1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Nadia BENGUETAIB-REDON Directrice du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 66)	A désigner
Dr. Christian VEDRENNE MSP SAINT PAUL DE FENOUILLET	Dr. Thibault DUMONTEL MSP LES ANGLES
Mme Emilie TONNA Centre Médical Municipal de Santé PERPIGNAN	A désigner
Dr. Jean-Baptiste THIBERT Coordinateur CPTS Agly Pyrénées Corbières Méditerranée	Mme Irenne VALERA Infirmière libérale CPTS CONFLENT-CANIGO
Mme Fabienne GUICHARD Directrice CHS THUIR	M. Nicolas RAZOUX Directeur des ressources humaines CHS THUIR

- **1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements**

Titulaire	Suppléant
M. Pierre PERUCHO HAD CH PERPIGNAN	M. Philippe AULOMBARD MEDIHAD CABESTANY

- **1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre**

Titulaire	Suppléant
Dr. Jean-François LOEVE Président CDOM 66	Dr. Jérémy DESCoux CDOM 66

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Pierre BACO Sésame Autisme « Occitanie Est »	Mme Janine SICRE Sésame Autisme « Occitanie Est »
Mme Anne CAVAILLE UDAF 66	M. Samir REGRAGUI UDAF 66
Mme Sonia BOUAMEUR Directrice générale UNAPEI 66	A désigner

M. Pierre ZANETTIN INDECOSA CGT	M. Bernard CUENET UFC QUE CHOISIR
M. Guy LE ROCHAIS France Alzheimer 66	Mme Chantal ARMISEN France ALZHEIMER 66
Mme Véronique COMBRET Association France AVC 66	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
Mme Michèle BOULANT Union Nationale des Indépendants du Commerce	A désigner
M. Michel CAVALLIER UDCFDT	A désigner
Mme Cécile MONNIER Etoile Asperger	Mme Myriam SEGUY Association Autisme 66 Espérance
Mme Marie FERRER Présidente UNAPEI 66	M. Philippe SIRE Délégué des Pyrénées-Orientales de l' AFM-Téléthon

Article 5 : Le 3ème collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Christine GAS Conseillère régionale	Mme Agnès LANGEVINE Vice-présidente du Conseil Régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise FITER Vice-présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	Mme Madeleine GARCIA-VIDAL Vice-présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Mme Nathalie AUDOUARD Directrice adjointe de la Direction Enfance-Famille Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	Dr. Séverine FORGET Médecin coordonnateur PMI Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Yves PORTEIX Maire de SOREDE	M. Marc MEDINA Maire de TORREILLES
M. Christian GRAU Maire de CERBERE	M. Henri GUITART Maire de VERNET-LES-BAINS

Article 6 : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
A désigner	M. Frédéric GUILLOT Directeur départemental - DDPP66

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de la sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
Mme Céline CAMGRAND VILA Administratrice - MSA Grand Sud	Mme Laurence CHELLI Chargée de développement - CARSAT LR
M. Patrick PARDO Président Conseil CPAM 66	M. Angelo CASTELLETTA Directeur CPAM 66

Article 7 : Le 5ème collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Jean-Luc PANEK Fédération Nationale de la Mutualité Française
M. JACQUES MANYA

MAJ le 20/04/2023